



Montreuil, le 26 juin 2019

FEPS

A l'attention de M. Thibaud BIELLI

149, avenue du Maine

75014 Paris

Propositions CGT sur la mise en place d'un dialogue social en vue de la mise en place de Comités Sociaux et Economiques au sein des entreprises adhérentes à la Fédération FEPS

Monsieur,

À la suite de notre rencontre du 11 juin dernier, nous avons convenu de vous faire parvenir nos propositions et demandes dans le cadre d'un futur débat pour favoriser le dialogue social au sein des entreprises de portage salarial adhérentes à la FEPS, dans le cadre de la mise en place en leur sein d'un Comité Social et Economique.

Notre organisation propose :

- La **création d'Unité Economique et Sociale** dans l'ensemble des groupes qui ont multiplié les filiales pour différentes raisons. Ceci permettrait aux salarié.e.s de ces entreprises de bénéficier des avantages d'une instance représentative dans laquelle elles/ils pourraient intervenir sur les choix stratégiques de l'EPS et bénéficier d'œuvres socio-culturelles.
- L'**envoi systématique des convocations** à la négociation du protocole préélectoral à l'adresse de notre Fédération, afin d'assurer une présence effective de négociateurs connaissant le secteur du portage salarial.
- La **création d'un collège spécifique aux salarié.e.s porté.e.s**, dès lors qu'il y a en moyenne 25 individus porté.e.s. Ceci afin de permettre à ces salarié.e.s d'avoir des représentants propre qui comprennent leurs spécificités.
- Le **recours au vote électronique** nous semble être, même si nous avons quelques réticences à ce sujet, la solution la plus pratique de vote au vu de l'éparpillement géographique des salarié.e.s porté.e.s. Pour cela, nous préconisons que les partenaires sociaux et la FEPS négocient, pour l'ensemble de ses adhérents, avec un prestataire unique.
- Pour permettre un bon taux de participation, nous préconisons que **le vote soit ouvert au minimum 72 heures consécutives (soit 3 jours)**.
- **Les identifiant et mot passe** pour se connecter au système de vote **seront impérativement envoyés par courrier postal** sous la forme de lettre suivie, et ce afin de vérifier que tou.te.s les salarié.e.s les ont bien reçu en temps et en heure.
- Il devra **figurer sur la liste d'émargement**, éditée à l'issue du vote, **l'adresse physique (appelée plus communément « mac address »)** des terminaux ayant permis le vote. Cette disposition permet de limiter les tentatives de vote par procuration interdite en droit social.
- Les **temps de présence et de transport pour les membres du bureau de vote et les délégué.e.s de liste** pour les jours de l'ouverture et de fermeture du vote **devront être pris en charge exclusivement par l'EPS**. Pour les salarié.e.s porté.e.s, ces temps sont rémunérés sur la base du salaire minimum conventionnel correspondant à leur classification.
- Afin d'améliorer l'implantation syndicale au sein de cette branche relativement récente, **les organisations syndicales pourront envoyer à l'ensemble des salarié.e.s de l'entreprise de**

Fédération des Sociétés d'Etudes

portage qu'ils soient ou non porté.e.s, un appel à candidature par courriel via une liste de diffusion mise à disposition par l'entreprise. Cet appel à candidature se fera sous la forme d'un fichier au format PDF d'une taille maximale de 2 Mo.

- Pour améliorer le taux de participation, la Direction s'engage, pendant toute la période de vote, à envoyer, à une périodicité définie dans le protocole pré-électoral, mais qui ne peut pas être inférieure à 2 envois dans la période, **un courriel rappelant l'ouverture des bureaux de vote** et les modalités applicables au cas où les salarié.e.s n'auraient pas reçu leur kit de connexion.
- A l'issue des élections, **chaque section syndicale** présente dans l'entreprise **pourra envoyer**, a minima trimestriellement, **une communication syndicale** par courriel à l'ensemble des salarié.e.s via une liste de diffusion mise à disposition par l'entreprise de portage, et/ou de poster celle-ci sur un tableau d'affichage électronique intégré à l'intranet de l'EPS. Le fichier joint au courriel ou publié devra être au format PDF et ne pas dépasser les 2 Mo.

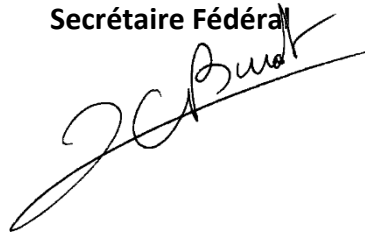
Ces différentes propositions sont une base à partir de laquelle peuvent se construire les futures négociations.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour la Fédération

Xavier BUROT

Secrétaire Fédéral

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'X. Burot', written over a horizontal line.